

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du

JEUDI 19 OCTOBRE 2023 à 19 h 00

Le conseil municipal à l'unanimité :

PRESENTS : FERRET André, ALLIBERT Michel, BARTHELEMY-ROCHE Florence, BEHAR Daniel, CABANES François a donné procuration à BEHAR Daniel, CHARREYRON Ludivine a donné procuration à BARTHELEMY-ROCHE Florence, CRESPIY Georges a donné procuration à FERRET André, DESSALCES Joël, DEVIDAL Guy, MALLET Camille a donné procuration à MARCAHNDE Laurent, MARCHANDE Laurent, MARTIN Cyrille, MONTORIER Bernard a donné procuration à DEVIDAL Guy, MOURLEVAT Agnès, NADIN Katia a donné procuration à VEYSSET Marie-Christine, VEYSSET Marie-Christine.

ABSENTS EXCUSES : SIVET Martine,

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : MOURLEVAT Agnès

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2023

	Objet	Vote
	<p><u>1- CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSEMBLEE ET LA MAIRIE</u></p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association L'assemblée et tout documents afférents à ladite convention.</p>	UNANIMITE
TRAVAUX	<p><u>2- TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES SECTEUR LES FROMENTAUX</u></p> <p>AUTORISE le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec AB2R et tout documents afférents à l'opération</p> <p>AUTORISE le maire à lancer et signer le marché public de travaux et tout documents afférents à l'opération</p>	UNANIMITE

<p>FONCIER</p>	<p><u>3- MUTATION FONCIERE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS IMPLANTE SUR LA COMMUNE TRANSFERANT LA PLEINE PROPRIETE AU SDIS 43</u></p> <p>AUTORISE Le Maire à signer la mutation foncière du centre d'incendie et de secours implanté sur la commune transférant ainsi la pleine propriété au SDIS 43 et de procéder à toutes démarches et à fournir toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier par le cabinet DUSSAUD-PAGNON Foncier</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>TRAVAUX</p>	<p><u>4- CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE : MISE EN PLACE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION HTA/BT</u></p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le S.D.C.C.E.G. de la HAUTE-LOIRE</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>TRAVAUX</p>	<p><u>5- CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE : ENFOUISSEMENT TELECOM POSTE LES FROMENTAUX</u></p> <p>APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire, DECIDE de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente, DECIDE de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 27 759.43 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, comptable public du syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif, D'INSCRIRE à cet effet la somme de 27 759.43 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat départemental au dur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>FINANCES</p>	<p><u>6- ADOPTION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE L'ESPACE ASSOCIATIF</u></p> <p>APPROUVE le plan de financement AUTORISE M. le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer toutes les pièces relatives.</p>	<p>UNANIMITE</p>

<p>TRAVAUX</p>	<p><u>7- CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE : ECLAIRAGE PUBLIC RENOUVELLEMENT EP EN LED POUR EXTINCTION</u></p> <p>APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente, FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme : 3 185.55€ et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif, INSCRIT à cet effet la somme de 3 185.55€ au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>DELEGATION SERVICE PUBLIC</p>	<p><u>8- ADHESION DE LA COMMUNE DE FAY SUR LIGNON ET DE SAINT ARCONS DE BARGES AU SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY</u></p> <p>ACCEPTÉ l'adhésion de la commune de Saint Arcons de Barges au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay ACCEPTÉ l'adhésion de la commune de Fay-sur-Lignon au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>STATUTS</p>	<p><u>9- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : RESTITUTION AUX COMMUNES DE COMPETENCES</u></p> <p>APPROUVE les nouveaux statuts de la communauté de communes et la restitution aux communes membres des trois compétences.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>FONCIER</p>	<p><u>10- VENTE COMMUNE SAINT JULIEN CHAPTEUIL / CHAPTEUIL BOIS</u></p> <p>DECLARE déclasser et désaffecter ladite parcelle du domaine public communal AUTORISE le Maire à signer la vente de la parcelle à la société Chapeuil bois</p>	<p>UNANIMITE</p>

11- DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET PRINCIPAL

43200 Code INSEE	MAIRIE ST JULIEN CHAPTEUIL Budget communal	DM n°1 2023
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21351 Installations générales... des constructions - Réaménagements publics	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-261 Taxes de participation	0,00 €	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 800,00 €	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	10 800,00 €	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €

FINANCES

UNANIMITE

ADOpte cette modification

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces qui incombent à cette modification

Prochain conseil municipal le mardi 28 novembre 2023 à 19h00

Fin de séance à 21 heures.

Le Président de Séance,

André FERRET



Le Secrétaire de Séance,

Agnès MOURLEVAT